

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 9 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 2 AVRIL 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Francis PEDARRIOSSE, M. Michel BREAN, M. le Dr Philippe DUCHESNE, M. Bertrand GAUFREYAU

POUVOIRS :

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
 M. Michel BREAN donne pouvoir à M. Serge BALAO
 M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
 M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : TEMPORADA 2015 : TARIFS PUBLICITAIRES DES SUPPORTS PROMOTIONNELS

De manière à assurer la promotion des événements taurins et festifs organisés par la Ville de Dax, un certain nombre de supports de communication sont réalisés chaque année : livret programme, affiches, site Internet, application mobile.

Ces supports de communication sont susceptibles d'intéresser des annonceurs publicitaires pour l'emplacement qui leur est réservé. La vente des espaces publicitaires a été confiée à l'Office de Tourisme de Dax, dans le cadre d'une convention.

Dans l'objectif d'attirer de nouveaux annonceurs, aux supports traditionnellement commercialisés (livret programme, document de sortéo, gobelets réutilisables, site Internet, application mobile), s'ajoutent cette année, la possibilité pour un annonceur de voir son logo sur les affiches 120x176 et affichettes magasins, ainsi que sur les encarts publicitaires achetés par la Ville dans le cadre du plan média 2015 de l'événement.

Il est proposé les tarifs HT suivants :

- * Livret programme
- Tirage 40000 exemplaires
- page entière 1 320 €
- double page centrale 2 640 €
- bandeau bas de page 440 €
- 4ème de couverture 1650 €

- * Sortéo
Tirage 42000 exemplaires
- Bandeau recto 935 €

- * Gobelets réutilisables (Feria et Toros y Salsa 2015)
Tirage 250 000 exemplaires
- Bandeau 6 600 €

- * Site Internet 'Dax, la feria !'
- Encarts au-dessus
de la barre de navigation 2 200 €

- * Application mobile 'Dax, la Feria !'
- Encart en ouverture 1 650 €

- * Affiche 120x176 et 35x70
- logo du partenaire 3 300 €

- * Plan média 2015
- logo du partenaire 11 000 €

Les annonceurs pourront bénéficier d'une remise de 5%, 8% ou 12% sur les packs mis en place par l'Office de Tourisme, en fonction du volume d'achat d'encarts publicitaires sur le Guide Thermal et autres guides.

Les annonceurs pourront bénéficier d'une remise de dernière minute (appelée bouclage) non cumulable avec les remises packs :

- 20 % pour un accord entre 30 et 20 jours avant la date d'envoi du document à l'impression
- 30 % pour un accord entre 19 et 10 jours avant la date d'envoi du document à l'impression
- 50 % pour un accord moins de 10 jours avant la date d'envoi du document à l'impression.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif des Fêtes, exercice 2015.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE les tarifs publicitaires tels que présentés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente de ces produits.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150409-2-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 10 Avril 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».